

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DFPE 175 : Mise à disposition d'une parcelle de terrain (19e) en vue d'installer et d'entretenir un jardin d'agrément et pédagogique. Convention avec l'association K'lbass.

Mmes Nawel OUMER, Pénélope KOMITES et Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'association K'lbass pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain à Paris 19^e en vue de l'installation et de l'entretien d'un jardin d'agrément et pédagogique ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4^{ème} Commission, Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^{ème} Commission et Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe à la présente délibération, mettant à la disposition de l'association K'lbass la voie BT19 à Paris 19^e en vue de l'installation et l'entretien d'un jardin d'agrément et pédagogique.

Article 2 : La mise à disposition est consentie à l'association à titre gratuit, pour une durée maximale de six ans

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO